

Ordre du jour du Comité Syndical du 19 septembre 2022

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2022

Rapport de délégation d'attributions du Comité syndical à la Présidente (en application de l'article L5211-10 du CGCT) :

Points d'information : pose de macarons / pochoirs « Ici commence la mer » sur les grilles d'eaux pluviales des ports du syndicat mixte. Action lancée par Pornic Agglo Pays de Retz, financée en collaboration avec l'Agence de l'eau et la Région. La pose est à la charge des Ports de Loire-Atlantique et de ses gestionnaires portuaires. Faut-il, soit :

- S'accorder sur les actions menées par chaque EPCI ? Exemple : Cap Atlantique propose des pochoirs métalliques, tandis que PAPR subventionne des macarons avec installations par carottage.
- Proposer une cohérence littorale en réalisant nous-même un unique pochoir Les ports de Loire-Atlantique ?

Dans tous les cas, la pose sera à la charge du gestionnaire portuaire

Vous trouverez, ci-dessous, la liste des délibérations :

1. Organisation politique du syndicat mixte

Pas de délibération

2. Organisation administrative du syndicat mixte - Vote Collèges 1 et 2

2.1 Changement de composition du Conseil de régie

3. Ressources humaines

Pas de délibération

4. Finances – Vote collèges 1 et 2

4.1 Modalités d'amortissement des biens

4.2 Décision modificative n°1 du Budget principal (SPA) 2022

4.3 Décision modificative n°1 du budget annexe des Ports en régie (SPIC) 2022

5. Contrats divers et autres

Pas de délibération

6. Travaux - Vote collègue 1

6.1 Projet d'aménagement « PORNIC 2024 » - Lancement du marché d'accompagnement de maîtrise d'ouvrage (AMO)